• Décembre 1798 :

AC Beaucaire, 5 O 2, Procès-verbal relatif aux dommages occasionnés au pont par les glaces. Du 5 nivôse an 7 (26 décembre 1798)

Crue et glaces du Rhône:

"Ce jourd'hui cinquième nivôse de l'an sept de la République française, par devant nous Balthazard Gibre, juge de paix du second arrondissement du canton de Tarascon, dans le lieu ordinaire de nos séances, à onze heures du matin, assisté du citoyen Jauffret, notre greffier. Est comparu le citoyen Louis Bernard, fermier des ponts sur le Rhône de Beaucaire et de Tarascon, lequel nous a dit et exposé que depuis plusieurs jours les eaux augmentent considérablement et le vent étant très violent, il avait employé tous les moyens pour la sûreté du pont du côté de Tarascon, il avait employé une quantité de mariniers, charpentiers et hommes de peine, outre ceux habitués à la garde et entretien du pont pour le soigner et surveiller, qu'il avait fait placer tous les cordages nécessaires, pour en assurer la solidité ; que le quatre du courant, c'est-à-dire le jour d'hier, la crue des eaux, le vent et le froid excessif, accompagnés du charriage continuel de glaces luy ayant fait craindre des événements malheureux, il avait, conjointement avec le citoyen Pierre Guigues, une de ses cautions, et tous les mariniers ordinaires et extraordinaires et des hommes de peine, passé la nuit pour surveiller le pont avec encore lus d'attention, mais malgré tous ces soins et ces précautions, les glaces s'étant succédé avec une rapidité étonnante, elles ont emporté le pont ce matin, entre six et sept heures du matin, ainsy que les amarrages au nombre de trois, que toutes les barques ont été jettées du côté de Tarascon contre les glaces des bords, où elles se sont fort endommagées, mais elles ont été sauvées par les soins et les travaux des personnes à cet effet employées, et qui y travaillent encore. Il ajoute que la barque appelée trébuchère, du côté de la digue, a été entraînée par les glaces et le courant et mise en pièces ainsy que son châssis, bauches et cordages ; que du côté de Tarascon, tous les anneaux en fer qui tenaient l'autre barque du dit cotté apellé trébuchère ont été rompus, la trébuchère coulée à fond, le châssis et demi châssis brisés, tous les cordages et amarrages cassés. Et comme l'exposant a intérêt à faire conster de ces malheureux événements, produits par une cause majeure, et que toute la prévoyance et la puissance humaine ne pouvait prévoir ny empêcher, il vous prie et requiert de vouloir bien entendre les principaux marins attachés au pont du coté de Tarascon, qui en ont été les témoins, et a signé.

[signé] Bernard

Nous, dit juge de paix, avons donné acte au citoyen Bernard de l'exposé cy-dessus, et de suite nous avons reçu la déclaration des témoins qu'il nous a produit ainsy que suit.

Sont comparus Pierre Rimbaud père, patron dud. pont de Tarascon, Antoine Icard, Jean-Baptiste Mouret, Antoine Sauret père, Louis Sabatier, Félix Sauret fîls, Guichard Salamite, François Viron, Pierre Bessier, Etienne Roman, Jean Lhermitte, [blanc à l'orignal] Rimbaud fîls, Nicolas Esprit, Antoine Gras, Etienne Dayet, tous mariniers ou charpentiers, de cette commune, lesquels après avoir promis de dire la vérité, et avoir entendu la lecture de l'exposé du citoyen Bernard, ont dit et déclaré que les faits qui y sont rapportés sont exacts et sincères et que dans ce moment ils sont encore employés, ainsy qu'une quantité d'hommes de peine loués par le fermier aux travaux pénibles et indispensables pour sauver et assurer les barques qui ont été jetées du côté de Tarascon. Lecture à eux faite de leurs dires et déclarations, y ont persisté, et ont les dits Rimbaud père, Louis Sabatier, Félix Sauret fîls, Guichard Salamites, François Viron, Pierre Bissier et Rimbaud fîls signé, les autres ont déclaré être illettrés. Et de tout ce que dessus nous, dit juge de paix, avons dressé le procès-verbal et avons signé avec les susnommés et ledit Jauffret notre greffier".

Auteurs: Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

















[signé] Pierre Raybaud, Jean Raybaud fils, Louis Sabatier, Félix Sauret, Pierre Bissier, Guichard Salamite, Gibre J. p. Jauffret

BM Arles, ms 491 (Pierre Véran).

D'après les observations de Véran, à Arles : "le 20 décembre, un froid rigoureux commença à se faire sentir. Le 26, les glaces emportèrent plusieurs bâtimens et une allège amarrée dans le port d'Arles. Le Rhône se gela depuis le 28 décembre jusqu'au 20 janvier. Les charrettes, les boeufs, les chevaux, les hommes ne discontinuèrent pas de traverser le Rhône sur la glace".













